



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 09 juin 2020

Paris-Charles de Gaulle : aéroport test pour les recommandations de l'EASA et les "corridors sanitaires"

Paris-Charles de Gaulle compte parmi les premiers aéroports européens à mettre en place les mesures recommandées par l'EASA (Agence Européenne de Sécurité Aérienne). L'objectif est d'aboutir dans les prochaines semaines, à un nouveau standard sanitaire international pour prendre l'avion. En complément, l'aéroport réalise plusieurs vols tests de "corridors sanitaires" à grande échelle.

Paris-Charles de Gaulle : premier aéroport à s'engager auprès de l'EASA

L'aéroport Paris-Charles de Gaulle compte parmi les dix premiers acteurs du transport aérien à mettre en place les recommandations formulées par l'EASA et l'European Center for Disease Prevention and Control (ECDC). Ces mesures, largement déployées au sein de l'aéroport depuis début mai, ont permis à l'EASA et à l'ECDC d'établir une liste pragmatique de recommandations destinées à assurer la sécurité sanitaire des passagers mais aussi des personnels aéroportuaires, parmi lesquelles le respect de la distanciation physique à toutes les étapes du parcours, le renforcement des procédures de nettoyage et de désinfection, le port du masque obligatoire, le respect des mesures d'hygiène, etc.

La mise en place de ces mesures est assortie d'un programme de retour d'expérience auprès de l'EASA. L'objectif : évaluer l'organisation, sur le terrain, des recommandations de l'EASA et contribuer à ce qui aboutira à un nouveau standard de mesures sanitaires au niveau européen, voire international. La dimension psychologique et le ressenti des voyageurs face à ces nouvelles mesures font également l'objet d'un retour d'expérience.

À ce titre, l'aéroport Paris-Charles de Gaulle travaille de concert avec **easyJet** sur les vols à destination de Nice et Toulouse, **Wizzair** à destination de Budapest. De la même manière, le Groupe ADP collabore avec **Air France**, pour déployer des mesures sanitaires en ligne avec les recommandations de l'EASA, permettant d'offrir le meilleur niveau de sécurité aux voyageurs.

En complément, depuis le 28 mai 2020, trois vols-tests de "corridors sanitaires" ont été organisés entre Paris et La Réunion, destination soumise à quatorzaine. Ces expérimentations impliquent non seulement les deux aéroports, mais des compagnies aériennes partenaires - Air Austral et Air France - , ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile et les autorités sanitaires.

Ces "corridors sanitaires" doivent garantir aux territoires desservis que les passagers n'ont pas de symptômes de Covid-19 au départ et qu'ils ne seront pas exposés au virus pendant leur voyage grâce à la mise en œuvre des recommandations de l'EASA. Ils sont recontrôlés en ce sens à leur arrivée. L'ensemble des mesures est harmonisé entre le point de départ et d'arrivée, et garantit qu'à chaque étape du voyage les standards de sécurité sanitaire sont respectés et assurent une protection maximale.

Pour l'Outre-Mer, l'objectif à terme sera d'alléger les procédures de quatorzaine imposées aux voyageurs vers les territoires ultra-marins.

Groupe ADP, premier groupe aéroportuaire mondial à déployer les recommandations de l'EASA

Fort de son réseau international, le Groupe ADP souhaite jouer un rôle prépondérant en étendant l'adoption des recommandations de l'EASA à plusieurs autres de ses aéroports internationaux.

Le Groupe ADP compte de nombreux aéroports pilotes pour mettre en œuvre les recommandations de l'EASA: Zagreb en Croatie ; Ankara Esenboğa, Izmir, Bodrum, Antalya en Turquie ; Skopje en Macédoine du Nord ; Tbilissi en Géorgie ; Riga en Lettonie ; Amman en Jordanie ; Sir Seewoosagur Ramgoolam à l'Île Maurice ; Antananarivo à Madagascar ; Nuevo Pudahuel à Santiago du Chili.

Le déploiement de ces mesures permet à terme de faciliter la restauration de la connectivité, en toute sécurité, y compris avec des destinations qui demeureraient exposées à la Covid-19.

Augustin de Romanet, Président-Directeur général du Groupe ADP, indique : *« Depuis le début de cette crise, l'ambition du Groupe ADP est d'être précurseur dans la mise en place de normes sanitaires qui permettent de regagner la confiance des voyageurs. Grâce au travail effectué avec l'EASA, le Groupe ADP et toutes les autres parties prenantes à ces vols-test accompagnent les autorités gouvernementales dans la reprise du trafic aérien, crucial pour la connectivité, le tourisme ainsi que le redémarrage des économies nationales. »*

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr